

Commune de Schaerbeek
Service Urbanisme et Environnement
Place Colignon, 1
B - 1030 BRUXELLES

Bruxelles, le 13/03/2025

N/Réf. : SBK20393_739_PU
Gest. : TS/CDG
V/Réf. : 2024/314=235/097
Corr: Cüneyt CETIN
NOVA : 15/PU/1951489

SCHAERBEEK. Avenue de Roodebeek, 97
(= en zone de protection de l'école communale n.11-13 sise au n.59 de la même rue)
DEMANDE DE PERMIS D'URBANISME: Dans une maison unifamiliale, modifier la volumétrie en façade arrière, réaliser des travaux structurels, modifier l'aménagement intérieur, mettre en conformité la construction des lucarnes avant et arrière, isoler les façades avant et arrière et modifier la façade avant

Avis de la CRMS

Madame, Monsieur,

En réponse à votre courrier du 24/02/2025, nous vous communiquons l'avis émis par la CRMS en sa séance du 12/03/2025, concernant la demande sous rubrique.

Façade avant (document extrait du dossier de demande)

Contexte patrimonial (© BruGIS)

Avis

La maison participant directement à l'environnement du bien classé, la CRMS estime que la rénovation avant devrait davantage rendre à la façade sa cohérence néoclassique. Elle demande de revenir à un enduit de teinte blanche, d'inclure le rez-de-chaussée dans le projet (proscrire les briquettes de parement rouge et les carrelages céramique jaunes), et de maintenir des appuis de fenêtre en pierre bleue. Il serait également souhaitable de remplacer les menuiseries en PVC par des modèles en bois à divisions cohérentes avec la typologie néoclassique (pas de petit-bois). Les transformations projetées en intérieur d'îlot n'auront quant à elles pas d'impact négatif sur les vues vers et depuis l'école communale classée.



Situation projetée. Documents extraits du dossier de demande.



Veuillez agréer, Madame, Monsieur, l'expression de nos sentiments distingués.

A. AUVENNE
Secrétaire

B. MORITZ
Vice-Président